



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°52/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Date de convocation :	la	L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2 ^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Le 09 décembre 2019		
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		
Présents	10	<u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.
Procurations	1	
Excusés	2	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Non excusés	20	
En cours de Séance :		
Présents	13	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
Procurations	1	
Excusés	2	
Non excusés	17	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA POURSUITE
D'ATELIERS DE GYMNASTIQUE ADAPTEE POUR SENIORS**

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique sportive à destination des séniors et dans le cadre du Plan Territorial de Santé (P.T.S.) de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), la ville a développé en partenariat avec des associations spécialisées, des ateliers de gymnastique adaptée pour les séniors Joséphins. Ces séances se déroulent déjà au Centre Culturel Marcé et au C.A.S.E (Centre d'Animations Socio-éducatif) de Chapelle. Une quarantaine de séniors en ont bénéficié et en ont constaté les plus grands bienfaits, et ce grâce au soutien financier de l'ARS.

Afin de poursuivre cette dynamique, la ville a réitéré une demande de subvention à l'ARS (appel à projet 2019) pour inciter d'autres séniors d'autres quartiers à entamer cette démarche « santé » et proposer au moins un atelier par C.A.S.E. (soit 5 équipements répartis sur l'ensemble du territoire Joséphin).

Une soixantaine de personnes supplémentaires serait ainsi ciblée soit 5 groupes de 12 séniors pendant 10 mois. Le coût total de ces ateliers est de 23 000 €. L'ARS nous ayant notifié une subvention de 15 000 €, le plan de financement final est le suivant :

FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Ville de Saint-Joseph (mise à disposition des locaux, personnel administratif et communication)	5 000 €	21,00 %
A.R.S. (Agence Régionale de Santé)	15 000 €	65,00 %
Participants 5 € / pers	3 000 €	13,00 %
TOTAL	23 000 €	100,00 %

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

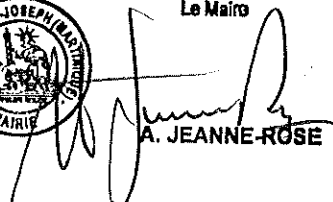
D'APPROUVER plan de financement ci-dessus proposé.

D'APPROUVER la perception d'une participation de 5,00 € par personnes à ces ateliers.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

Le Maire

A. JEANNE-ROSE

